

## FONCTIONNEMENT

Les personnes doivent appeler au **418 227-2626** pour placer une demande de déplacement.

Les demandes doivent être placées minimalement 24 heures à l'avance et avant 12 h (midi) la journée ouvrable précédant le déplacement.

Un taxi vient chercher le client à domicile et le reconduit à destination.

Il se peut que les heures et les trajets soient modifiés, lorsque c'est possible, pour permettre au véhicule d'aller chercher d'autres clients.

## POLITIQUE D'ANNULATION

L'utilisateur désirant annuler une réservation de transport doit le faire au moins 2 heures avant l'heure de départ initialement prévue.

Pour ce faire, vous devez contacter le centre d'appel et donner les coordonnées du déplacement à annuler.

Un usager qui ne se présentera pas à son point d'embarquement sans avoir décommandé à l'avance son déplacement devra payer le coût de son passage régulier non utilisé lors de sa prochaine utilisation.

## NOS PARTENAIRES



**418 227-2626**

[www.transportautonomie.com](http://www.transportautonomie.com)

16 MUNICIPALITÉS  
DESSERVIES



Conception et impression : Para-Grappe 418 228-1356

RÉSERVATION  
**418 227-2626**

## Service régulier

### Horaire établi selon les demandes

Service de transport collectif s'adressant à toute la population des municipalités de la MRC Beauce-Sartigan.

À la suite de la réception d'une demande de transport pour l'une ou l'autre des raisons mentionnées ci-dessous un transport sera organisé en fonction du besoin de l'utilisateur ainsi que des demandes reçues.

- Des soins de santé ponctuels
- Des services sociaux
- Des services d'éducation aux adultes ou de formation postsecondaire
- Des démarches d'insertion à l'emploi

## HORAIRE DE SERVICE

Journées : Lundi au vendredi

Heures : Horaire des taxis : 7 h à 21 h

Horaire du centre d'appel : 8 h à 12 h / 13 h à 16 h



## GRILLE TARIFAIRE

DISTANCE	TARIF USAGER par déplacement
0 - 25 km	5 \$
26 - 50 km	10 \$
51 - 75 km	15 \$

Le service est gratuit pour les enfants de moins de 5 ans accompagnés d'un adulte

## TARIFICATION

Aucuns frais d'abonnement

## Service complémentaire

### Pour tous types de déplacements

## CIRCUITS FIXES

### 7 jours/semaine

#### DÉPART (du domicile)

8 h 30, 12 h 30 et 16 h 30

Saint-Gédéon-de-Beauce

Saint-Théophile

Saint-Hilaire-de-Dorset

Saint-Évariste-de-Forsyth

8 h 45, 12 h 45 et 16 h 45

Saint-Martin

Saint-Côme-Linière

Saint-Honoré-de-Shenley

La Guadeloupe

Saint-Simon-les-Mines

9 h, 13 h et 17 h

Saint-René

Saint-Philibert

Saint-Benoît-Labre / Lac-Poulin

Saint-Éphrem-de-Beauce

Notre-Dame-des-Pins

#### DESTINATION

Ville Saint-Georges

#### DÉPART (de Saint-Georges)

8 h

12 h

16 h

21 h

## TERRITOIRE DESSERVI

Les 16 municipalités de la MRC Beauce-Sartigan



## RÈGLES D'UTILISATION

- Tout sac ou petit colis doit être posé sur vous ou à vos pieds;
- En entrant dans le taxi, vous devez payer le montant en argent au chauffeur;
- Le chauffeur de taxi ne débarque pas de son véhicule pour aider les gens à monter ou entrer des paquets;
- Respect des règles de savoir-vivre et d'hygiène et des directives de la sécurité émises par le chauffeur;
- Aucune sollicitation envers les passagers ou le conducteur;
- Exception faite d'un chien guide, aucun animal n'est toléré dans le véhicule;
- Interdiction de consommation de boisson alcoolisée, de drogue ou de fumer dans le véhicule;
- Aider à maintenir la propreté dans le véhicule; pour ce faire, s'abstenir de manger ou de boire;
- Le taxi collectif ne remplace pas le service de transport adapté déjà présent sur notre territoire ainsi que le taxibus dans la ville de Saint-Georges;
- Rester à une distance raisonnable du taxi tant que celui-ci n'est pas immobilisé;
- Ne donner aucun pourboire au chauffeur;
- En quittant, dites MERCI à votre conducteur... ça fait toujours plaisir.